



PARTENARIAT RENOUVELÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES!

Renouvellement de la convention entre la CCEG et le Conseil de développement pour une durée de 3 ans, de mai 2018 à mai 2020.

Signature de M. Yvon LERAT, président de la Communauté de communes Erdre et Gesvres et de M. François-Xavier LAMOTTE, président du conseil de développement le 28 mai 2018.

Mis en ligne le 28 mai 2018

Renouvellement de la convention dans la continuité des années précédentes, pour une durée de 3 ans, de mai 2018 à mai 2020.

Il s'agit de la 4^{ème} convention signée entre les 2 parties, depuis la création du Conseil de développement en 2007.

La convention fixe les modalités et les conditions de soutien financier, humain et logistique de la Communauté de Communes Erdre & Gesvres et les modalités d'articulation du travail partenarial.

Au-delà de ses activités traditionnelles de réponse aux saisines, toujours plus nombreuses des élus, et de ses participations dans divers comités intra et extracommunautaires, le Conseil de développement veut être un facilitateur des projets collectifs.



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)





Conseil de développement d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 Grandchamps-des-Fontaines

☎ 02 40 12 32 88

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

